

Neuchâtel, «champion» des redoublements

Le canton de Neuchâtel affiche le taux de redoublement le plus élevé de Suisse pour l'école obligatoire. Explications.

L'Office fédéral de la statistique (OFS) a publié, hier, des chiffres qui interpellent: à l'école obligatoire, le canton de Neuchâtel affiche le taux de redoublement le plus élevé de Suisse.

L'OFS a analysé les trajectoires éducatives de tous les élèves de 4 à 16 ans, dans l'ensemble des cantons, depuis 2012. Il en ressort que chaque année en Suisse, 1,3% des élèves doivent refaire leur année scolaire, soit en moyenne un

écolier sur 75. L'OFS mesure une petite différence entre les sexes, avec un taux de redoublement annuel de 1,5% pour les garçons et de 1,2% pour les filles.

Grandes disparités régionales

Mais les résultats recensés révèlent également de grandes disparités régionales. Les élèves de Suisse romande répètent leur année scolaire plus souvent (1,8%) que ceux de

Suisse alémanique et romanche (1,2%) et que ceux de Suisse italienne (0,9%).

Dans ce classement, le canton de Neuchâtel est lanterne rouge: son taux de redoublement culmine à 2,6%, le plus élevé du pays.

Comment expliquer ce résultat? Les écoliers neuchâtelois sont-ils moins doués ou moins scolaires que les élèves des autres cantons suisses?

«Non, ils ne sont pas moins bons qu'ailleurs», répond



Les écoliers neuchâtelois redoublent plus souvent que les élèves des autres cantons suisses (image d'illustration). KEYSTONE

d'emblée Jean-Claude Marguet, chef du Service cantonal de l'enseignement obligatoire. «Ces chiffres s'expliquent par des cultures différentes selon les régions: en Suisse romande, le redoublement est encore bien an-

cré dans les mœurs. Nombre d'enseignants et de parents considèrent qu'il est bénéfique pour l'enfant. Des études montrent pourtant que le redoublement n'est pas aussi efficace qu'espéré et peut avoir des conséquences

psychologiques négatives sur l'enfant.»

Depuis 2014 et le découpage du cursus scolaire en trois cycles, le canton de Neuchâtel a pris des mesures pour réduire le taux de redoublement. «Sauf cas exceptionnel, un redoublement peut avoir lieu seulement à la fin d'un cycle», explique Jean-Claude Marguet.

Des mesures de soutien ont également été introduites. Résultat: le taux de redoublement a légèrement baissé par rapport aux derniers chiffres extraits par l'OFS, datant de 2017. En 2019-2020, ce taux s'élevait à 2,09% dans le canton. «Nous nous sommes un peu améliorés. Mais nous sommes conscients que des démarches doivent encore être entreprises, notamment des interventions plus précoces et un suivi plus individualisé des élèves en difficulté.» VGI